

# Inscriptions scolaires 2019

Pour son entrée  
en **maternelle** ou en **CP**

**Du 18 mars  
au 26 avril**

Renseignements  
et inscriptions  
dans votre  
mairie déléguée



# Inscriptions scolaires

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école maternelle publique dans l'année de ses 3 ans.

## ■ Dans quels cas faut-il inscrire votre enfant ?

- Il entre en **petite section de maternelle** (enfants nés en 2016).
- Il entre en **CP** (sur les écoles à direction unique, l'inscription en CP est automatique).
- Suite à votre déménagement**, il va intégrer l'une des écoles de la commune nouvelle d'Annecy.

Tout changement d'école nécessite une inscription auprès des services de la mairie

## ■ Quand, comment ?

Les inscriptions ont lieu **du lundi 18 mars au vendredi 26 avril 2019**

**1** Vous devez d'abord vous rendre à l'**accueil de proximité** de la **mairie de votre commune déléguée**.

Veillez vous munir des documents suivants :

- livret de famille** ou **copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant**.
- un **justificatif de domicile** : copie de la taxe d'habitation 2018, bail ou contrat de vente récent du logement, quittance de loyer (- de 3 mois).
- un **justificatif de garde de l'enfant** (copie intégrale du jugement) en cas de séparation ou de divorce des parents : **l'école d'affectation doit être validée par les 2 parents** (autorisation écrite + cartes d'identité).

**2** Le service vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école d'affectation de votre enfant en fonction de votre domicile.

**3** Prenez ensuite rendez-vous avec le directeur(trice) de l'école d'affectation, muni de ce certificat et du **cahier de vaccination** de l'enfant.

Si l'enfant a déjà été scolarisé dans une autre école, munissez-vous également du **certificat de radiation**.

## ■ Scolarisation d'un enfant handicapé

Les parents d'un enfant en situation de handicap doivent contacter

la **Maison départementale des personnes handicapées**

12 avenue de Chevêne - BP 20123 - 74003 Annecy cedex

Tél. 04 50 33 22 50 ou mdph@mdph74.fr

## ■ Déménagement

Tout changement d'adresse en cours d'année doit être signalé rapidement à l'école et à la mairie.

## LES ACCUEILS DE PROXIMITÉ

<b>Annecy</b> lundi au vendredi 8h30 - 12h 13h30 - 17h30 <b>Tél.</b> 04 80 48 01 35	<b>Annecy-le-Vieux</b> lundi au vendredi 8h30 - 12h 13h30 - 17h30 <b>Tél.</b> 04 50 23 86 00	<b>Cran-Gevrier</b> lundi au vendredi 8h30 - 12h 13h30 - 17h30 <b>Tél.</b> 04 50 88 67 00	<b>Meythet</b> lundi, mercredi et jeudi 9h - 12h 13h30 - 16h mardi 9h - 12h 13h30 - 18h vendredi 9h - 12h <b>Tél.</b> 04 50 22 78 80	<b>Pringy</b> lundi au vendredi 8h30 - 12h jeudi 8h30 - 12h 13h30 - 17h <b>Tél.</b> 04 50 27 29 12	<b>Seynod</b> lundi au vendredi 8h30 - 12h 13h30 - 17h <b>Tél.</b> 04 50 33 45 25 04 50 33 45 35 04 50 33 45 36
---	--	---	--	--	---